BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 558

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

477 180 467 RCS Lille-Métropole.
ARGOSYN.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 15803360 EUR.
Adresse : 16, rue Denis Papin, 59650 Villeneuve-d'Ascq.
Précédent propriétaire : 529 366 874 RCS Lille-Métropole. **PLEMATO.** 477 180 467 RCS Lille-Métropole. **ARGOSYN.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : ARGOSYN, Société par action simplifiée au capital social de 15 803 360 euros, Siège social : Villeneuve-dAscq (59650), 16, rue Denis Papin, 477 180 467 RCS de Lille Métropole. PLEMATO, Société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 21.000 euros, Siège social : Villeneuve-dAscq (59650), 16, rue Denis Papin 529 366 874 RCS Lille Métropole. AVIS DE PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE PLEMATO PAR ARGOSYN. Par un acte sous seing privé à VILLENEUVE DASCQ en date du 26 août 2024, les sociétés ARGOSYN et PLEMATO ont établi un projet de fusion simplifiée par absorption de la société PLEMATO par la société ARGOSYN sur la base des comptes annuels au 31 décembre 2023 de la société PLEMATO. La société ARGOSYN détenant 100% du capital de la société PLEMATO, la fusion a été placée sous le régime des fusions simplifiées prévue par les articles L.236-11 et suivants du Code de commerce, et il ne sera donc procédé à aucune augmentation de capital de la société ARGOSYN et aucun rapport déchange na donc été déterminé. La société PLEMATO transférera à la société ARGOSYN la totalité de son actif, soit 17 975 euros, comprenant la prise en charge par ARGOSYN de la totalité de son passif, soit 83 euros, la valeur nette des éléments transférés sélevant à 17 892 euros. Un boni de fusion de 0 euros sera dégagé. La fusion sera définitivement réalisée après expiration du délai dopposition des créanciers sociaux. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2024 tant sur le plan comptable que fiscal. La société PLEMATO sera dissoute de plein droit sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Conformément à larticle du L.236-6 du Code de commerce, un exemplaire du projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lille Métropole pour PLEMATO et pour ARGOSYN, le 27 août 2024. Les créanciers des sociétés participantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14, R.236-2, R.236-2-1 et R.236-8 du Code de Commerce..